



FORMATION



DURÉE

1 jour (7 heures)

DATE

14 juin 2023

LIEU / FORMAT

Campus Rimbaud – Saint-Denis (93)
Accessible aux personnes à mobilité réduite

TARIF (TVA 20% incluse)

Adhérents : 730 € TTC
Non-adhérents : 850 € TTC

PUBLIC VISÉ

Collectivités territoriales : élu.es locaux, agent.es territoriaux, affiliés.
Tous niveaux confondus.

PRE-REQUIS

Maîtriser les éléments présentés dans la formation « Les fondamentaux » (cf fiche dédiée)

Les ODD au service de la transformation des territoires : comment mettre en œuvre une stratégie DD ? (Les moyens d'action)

L'Agenda 2030 et les ODD sont aujourd'hui au cœur de nos problématiques, que ce soit au niveau mondial, national mais surtout territorial : 17 objectifs visant au bien-être de tous d'un point de vue économique, environnemental et sociétal. L'Agenda 2030 est un outil et un cadre pour l'action publique, un vecteur de la transformation des territoires.

En effet, au cœur des compétences territoriales, les ODD sont des outils qui permettent de guider les politiques publiques, élever leurs ambitions, favoriser la transversalité, tout en facilitant leur mise en œuvre et leur évaluation. Il s'agit d'un langage certes universel, mais qu'il convient de s'approprier et d'adapter aux spécificités de son territoire. Un outil stratégique, qui peut apporter des solutions concrètes aux problématiques locales rencontrées par les acteurs.

Cette formation a donc pour ambition de permettre la mise en œuvre de l'Agenda 2030 par les collectivités territoriales. Le deuxième niveau permettra d'identifier les actions à mettre en œuvre pour déployer une stratégie de développement durable et s'engager dans une démarche Agenda 2030 local : présentations interactives, outils d'animation, ateliers participatifs et échanges entre participants seront au rendez-vous.

→ Objectifs et compétences visés

- **S'approprier l'Agenda 2030**, territorialiser les ODD à travers ses politiques publiques et savoir les intégrer dans sa collectivité
- **Évaluer sa contribution à l'Agenda 2030** à l'aide de cibles et d'indicateurs inhérents aux ODD
- **Renforcer ses politiques publiques** et les rendre plus **systemiques** grâce au cadre méthodologique de l'Agenda 2030
- **Identifier les étapes-clés pour mettre en œuvre une démarche « Agenda 2030 local »**

→ Programme de la formation

1. Les collectivités territoriales et l'Agenda 2030 : compétences et leviers d'action

- Les compétences des collectivités au regard de l'Agenda 2030 : qui peut agir sur quoi ? Analyse des différentes compétences des collectivités pour atteindre les Objectifs de Développement Durable ;
- Les leviers d'action des collectivités au regard de l'Agenda 2030 : quels leviers d'action pour quelle collectivité ? Analyse des leviers financiers, opérationnels, stratégiques et organisationnels pour répondre aux ODD.

Un premier temps qui s'appuie sur des retours d'expériences pour connaître l'étendue d'application de l'Agenda 2030 et les leviers qu'il apporte pour l'élaboration des politiques publiques, de la stratégie à la mise en œuvre opérationnelle.

2. Mettre en œuvre un Agenda 2030 local : prérequis méthodologiques et étapes-clés

- Mobiliser ses parties-prenantes internes et externes : qui et comment mobiliser ? ;
- Réaliser son diagnostic et identifier ses enjeux prioritaires ;
- Définir son plan d'actions et mettre en œuvre les outils de pilotage associés (gouvernance...) ;
- Mettre en œuvre le suivi de son plan d'actions et évaluer son impact.

Un deuxième temps qui s'appuie sur des exemples pour identifier les étapes-clés et outils disponibles pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable « Agenda 2030 local ».

3. Passer aux ODD : outils, exemples et cas pratiques

- Panorama d'exemples d'appropriation et de méthodologies développées par les collectivités françaises au regard des étapes-clés stratégiques ;
- Scanner une politique locale au prisme de l'Agenda 2030 : comment utiliser les ODD pour améliorer son ambition et l'impact de son action en matière environnementale et sociétale ?

Un dernier temps pour s'approprier pleinement l'Agenda 2030 par la mise en pratique sur des exemples concrets et repartir avec les outils pour intégrer les ODD dans ses politiques publiques.

→ Modalités pédagogiques

Les pédagogies mises en œuvre sont actives et participatives, c'est-à-dire qu'elles impliquent les stagiaires dans l'expérience et les expérimentations, sur le plan des ressentis et de l'analyse. Cela se traduit par :

+

« La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et illustrations apporte de la pertinence aux apports théoriques.

+

Formation-action mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques,...) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.

+

Support de formation détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.

→ Modalités d'évaluation

+

Un **questionnaire** sera à compléter **en amont** de la formation pour évaluer votre niveau ainsi que vos attentes concernant cette session, afin que nous puissions être au plus près de vos besoins. Tout **au long de la formation, des quizz et exercices pratiques** vous permettront d'acquérir les compétences vous permettant de vous approprier au mieux les ODD. Enfin, à **l'issue de la formation, un questionnaire** sera également à compléter pour mesurer votre satisfaction et vérifier l'acquisition des principales notions.

→ Moyens et outils

- Un support stagiaire
- Le guide « Pour l'appropriation de l'Agenda 2030 par les collectivités françaises »
- Une liste de ressources documentaires
- Outil numérique WOOLAP

→ Ils en parlent

« **Je suis ravie** d'avoir participé à **cette formation** et d'avoir échangé avec d'autres collectivités. »

« **Très bien construit** dans l'enchaînement des étapes de formation, **richesse de ressources** et "ateliers" pratiques reproductibles. »

« **Formation complète** qui donne les principales **clés pour intégrer le référentiel des ODD** dans les actions menées au sein de la collectivité. »

→ Taux de recommandation

Relatives aux éditions précédentes de cette formation

- 100% des participants recommandent cette formation
- Nombre d'abandon : 0

→ Formatrice



Laurine COUFFIGNAL, Responsable Territoires Durables au Comité 21

Diplômée de Sciences Po Bordeaux, parcours « Expertise en Affaires Publiques », elle s'est spécialisée dans les enjeux de développement durable des territoires et les coopérations multi-acteurs.

Elle a travaillé dans différents types d'organisation (agence de développement économique, cabinet de conseil ou encore entreprise de services à l'environnement) où elle a notamment déployé des partenariats et projets en collaboration avec les acteurs publics locaux en faveur du développement durable des territoires.

En septembre 2021, elle a rejoint le Comité 21 en tant que Responsable des pôles Territoires Durables et Citoyenneté Ecologique, où elle a pu suivre une formation dédiée aux formateurs, et où elle a notamment pour mission d'accompagner les collectivités locales à mettre en œuvre les ODD.

Compétences clés = bonne connaissance du cadre de l'action publique et des collectivités territoriales – expertise développement durable appliquée aux territoires (stratégie et politiques publiques dédiées) – techniques d'animation et de sensibilisation - gestion de projets.

[Linkedin](#)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Contenu de la formation : Laurine COUFFIGNAL – couffignal@comite21.org

Suivi administratif : Claire SEHIER – sehier@comite21.org

→ Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.



Toutes les formations du Comité 21 sont validées par **Qualiopi**, marque propriété du Ministère du Travail et certifiant la qualité de nos formations.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **Actions de formations**



Réseau National / siège
102 avenue des ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3 boulevard de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org



N° de déclaration d'activité du Comité 21 en tant qu'organisme de formation : 11 75 53 173 75
N° de SIRET : 399 155 779 00081



L'ORGANISATION

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire :

N° de SIRET :

Adresse (organisme) :

Code postal / ville :

Nom et prénom de la personne en charge de la formation :

Ligne directe :

E-mail :

LE STAGIAIRE

Nom Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

E-Mail :

En cochant cette case, le stagiaire atteste avoir bien pris connaissance de la fiche formation présentant les objectifs pédagogiques, le programme de la formation et les modalités pédagogique et d'évaluation.

LA FORMATION

Intitulé du stage choisi : **Les ODD au service de la transformation des territoires : comment mettre en œuvre une stratégie DD ? (Les moyens d'action)**Date : **14 juin 2023**

PRIX TTC (TVA à 20%) :

	Journée 2	Formation complète (Journées 1 et 2)*
Adhérents	730 € TTC <input type="checkbox"/>	1 280 € TTC <input type="checkbox"/>
Non-adhérents	850 € TTC <input type="checkbox"/>	1 500 € TTC <input type="checkbox"/>

* Un tarif préférentiel s'applique dans le cas où les 2 journées de formation du cycle « Les ODD au service de la transformation des territoires » sont suivies. Néanmoins, nous vous remercions de bien vouloir compléter les bulletins d'adhésion inhérents à chacune des formations.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 jours avant la formation

RÈGLEMENT

 Par la structure signataire

1. Acompte de 50 % du montant TTC avec ce bulletin par virement. En cas d'impossibilité du versement de l'acompte, transmission d'un bon de commande (IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 4440 147 / BIC : CMCIFR2A)
2. Le solde sera à verser à réception de la facture.

 Par l'OPCO

La prise en charge de la formation par votre OPCO doit nous être adressée avant le début de la formation. Merci d'en faire la demande en amont et de nous en informer.

Une convention de formation professionnelle est systématiquement envoyée avec la confirmation de votre inscription. L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du bon de commande, ou de la prise en charge confirmée par l'OPCO.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant deux semaines ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de deux semaines avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 100 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner au Comité 21 : Claire SEHIER - sehier@comite21.org

Date :

Nom et fonction du signataire autorisé :

Cachet de la structure



Réseau National / siège
102 avenue des ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Réseau Grand Ouest
3 bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org
www.comite21grandouest.org



N° de déclaration d'activité du Comité 21 en tant qu'organisme de formation : 11 75 53 173 75
N° de SIRET : 399 155 779 00081